



Exclusion membre association loi 1901

Par **soleil27**, le **01/09/2017** à **15:26**

Bonjour

Notre association a envoyé deux convocations en recommandé avec accusé de réception pour informer notre trésorière de son éventuelle exclusion mais elle ne retire pas ses recommandés que peut on faire ?

Merci d'avance

Par **morobar**, le **01/09/2017** à **16:00**

Bonsoir,

Il faut suivre les indications stipulées dans les statuts.

Reste à savoir s'il s'agit de l'exclusion du bureau ou de l'association.

S'agissant de la trésorière, le président serait bien avisé de bloquer les moyens de paiement.